



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Lundi 6 mars 2023 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.
(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et
sur les ondes de la TVC d'Argenteuil)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultations publiques
 - 3.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les cliniques dentaires dans la zone Ca-410
 - 3.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions de l'article 9.1 concernant les projets intégrés d'habitation
 - 3.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les bistros et l'hébergement moyen dans la zone Cv-321
 - 3.4. Demandes de dérogations mineures :
 - 3.4.1. Pour le lot 3 038 739 du cadastre du Québec, 474 rue Bédard, situé dans la zone Hb-328
 - 3.4.2. Pour le lot 5 364 619 du cadastre du Québec, chemin de Dunany, situé dans la zone Fh-506-1
 - 3.4.3. Pour le lot 6 398 750 du cadastre du Québec, avenue Barron, situé dans la zone Ca-410
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de février 2023 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 6 février 2023
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Dépôt et entérinement d'un nouvel organigramme de la Ville
 - 7.2. Nomination au poste de directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et autorisation de signature du contrat de travail
 - 7.3. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



- 7.4.** Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023
- 7.5.** Approbation du règlement 2023-013 adopté par la RAEUCL décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 220 000 \$ pour l'achat d'un nouveau camion cube
- 7.6.** Octroi de contributions financières
- 8.** Trésorerie :
- 8.1.** Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 6 mars 2023
- 9.** Greffe :
- 10.** Réglementation
- 10.1.** Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 500 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Gagné et Corbeil
- 10.2.** Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 300 000 \$ pour des travaux de pavage et de remplacement de conduites d'égouts sur les rues des Colibris et des Hirondelles
- 10.3.** Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 420 000 \$ pour des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Sainte-Croix
- 10.4.** Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 600 000 \$ pour des travaux de réfection de la chambre des vannes à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini
- 10.5.** Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les cliniques dentaires dans la zone Ca-410
- 10.5.1.** Adoption d'un second projet de règlement
- 10.6.** Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions de l'article 9.1 concernant les projets intégrés d'habitation
- 10.6.1.** Adoption d'un second projet de règlement
- 10.7.** Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les bistros et l'hébergement moyen dans la zone Cv- 321
- 10.7.1.** Adoption d'un second projet de règlement
- 10.8.** Amendement du règlement sur l'application des règlements d'urbanisme 2013-738 afin de modifier certaines définitions et d'ajouter le contenu pour une demande de certificat d'autorisation pour un établissement de résidence principale
- 10.8.1.** Avis de motion
- 10.8.2.** Dépôt et adoption d'un projet de règlement
- 10.9.** Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 3.3.5 Établissement de résidence principale
- 10.9.1.** Avis de motion
- 10.9.2.** Dépôt et adoption d'un projet de règlement
- 10.10.** Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de PERMETTRE les établissements de résidence principale dans les zones suivantes :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.10.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cv-317

10.10.1.1. Avis de motion

10.10.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.10.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cm-325

10.10.2.1. Avis de motion

10.10.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.10.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-4

10.10.3.1. Avis de motion

10.10.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Ha-100 à Hc-112-1

10.11.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-100

10.11.1.1. Avis de motion

10.11.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101

10.11.2.1. Avis de motion

10.11.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101-1

10.11.3.1. Avis de motion

10.11.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-101-2

10.11.4.1. Avis de motion

10.11.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-102

10.11.5.1. Avis de motion

10.11.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.11.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-103

10.11.6.1. Avis de motion

10.11.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-104

10.11.7.1. Avis de motion

10.11.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-105

10.11.8.1. Avis de motion

10.11.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-106

10.11.9.1. Avis de motion

10.11.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-107

10.11.10.1. Avis de motion

10.11.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-108

10.11.11.1. Avis de motion

10.11.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-109

10.11.12.1. Avis de motion

10.11.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-111

10.11.13.1. Avis de motion

10.11.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.11.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-112

10.11.14.1. Avis de motion

10.11.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.11.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-112-1

10.11.15.1. Avis de motion

10.11.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Ha-201-1 à Hb-234

10.12.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-201-1

10.12.1.1. Avis de motion

10.12.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-203

10.12.2.1. Avis de motion

10.12.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-207

10.12.3.1. Avis de motion

10.12.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-208

10.12.4.1. Avis de motion

10.12.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ca-209

10.12.5.1. Avis de motion

10.12.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-211-1

10.12.6.1. Avis de motion

10.12.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-211-2

10.12.7.1. Avis de motion

10.12.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.12.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-212

10.12.8.1. Avis de motion

10.12.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-214

10.12.9.1. Avis de motion

10.12.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-215

10.12.10.1. Avis de motion

10.12.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-219

10.12.11.1. Avis de motion

10.12.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-220

10.12.12.1. Avis de motion

10.12.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-221

10.12.13.1. Avis de motion

10.12.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-222

10.12.14.1. Avis de motion

10.12.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-223

10.12.15.1. Avis de motion

10.12.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-224

10.12.16.1. Avis de motion

10.12.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.12.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226

10.12.17.1. Avis de motion

10.12.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.18. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-1

10.12.18.1. Avis de motion

10.12.18.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.19. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-2

10.12.19.1. Avis de motion

10.12.19.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.20. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-227

10.12.20.1. Avis de motion

10.12.20.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.21. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-230

10.12.21.1. Avis de motion

10.12.21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.22. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-231

10.12.22.1. Avis de motion

10.12.22.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.23. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-232-1

10.12.23.1. Avis de motion

10.12.23.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.24. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-233

10.12.24.1. Avis de motion

10.12.24.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.12.25. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-234

10.12.25.1. Avis de motion

10.12.25.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Hb-302 à Hc-349

10.13.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-302

10.13.1.1. Avis de motion

10.13.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-303

10.13.2.1. Avis de motion

10.13.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-304

10.13.3.1. Avis de motion

10.13.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-306

10.13.4.1. Avis de motion

10.13.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-307

10.13.5.1. Avis de motion

10.13.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-308

10.13.6.1. Avis de motion

10.13.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-312

10.13.7.1. Avis de motion

10.13.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-313

10.13.8.1. Avis de motion

10.13.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.13.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-314

10.13.9.1. Avis de motion

10.13.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-318

10.13.10.1. Avis de motion

10.13.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-319

10.13.11.1. Avis de motion

10.13.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-321

10.13.12.1. Avis de motion

10.13.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-322

10.13.13.1. Avis de motion

10.13.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-323

10.13.14.1. Avis de motion

10.13.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-324

10.13.15.1. Avis de motion

10.13.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-326

10.13.16.1. Avis de motion

10.13.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-327

10.13.17.1. Avis de motion

10.13.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.13.18. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-328

10.13.18.1. Avis de motion

10.13.18.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.19. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-329

10.13.19.1. Avis de motion

10.13.19.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.20. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-330

10.13.20.1. Avis de motion

10.13.20.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.21. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-331

10.13.21.1. Avis de motion

10.13.21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.22. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cm-332

10.13.22.1. Avis de motion

10.13.22.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.23. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-333

10.13.23.1. Avis de motion

10.13.23.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.24. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-334

10.13.24.1. Avis de motion

10.13.24.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.25. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-335

10.13.25.1. Avis de motion

10.13.25.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.26. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336

10.13.26.1. Avis de motion

10.13.26.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.13.27. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336-1

10.13.27.1. Avis de motion

10.13.27.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.28. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-340

10.13.28.1. Avis de motion

10.13.28.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.29. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-342

10.13.29.1. Avis de motion

10.13.29.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.30. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-343

10.13.30.1. Avis de motion

10.13.30.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.31. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-344

10.13.31.1. Avis de motion

10.13.31.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.32. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-345

10.13.32.1. Avis de motion

10.13.32.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.33. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-346

10.13.33.1. Avis de motion

10.13.33.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.34. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-347

10.13.34.1. Avis de motion

10.13.34.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.13.35. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-349

10.13.35.1. Avis de motion

10.13.35.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Ha-400 à Ha-423

10.14.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-400

10.14.1.1. Avis de motion

10.14.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-402

10.14.2.1. Avis de motion

10.14.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-403

10.14.3.1. Avis de motion

10.14.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Rc-404

10.14.4.1. Avis de motion

10.14.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-406

10.14.5.1. Avis de motion

10.14.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-411

10.14.6.1. Avis de motion

10.14.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-412

10.14.7.1. Avis de motion

10.14.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-413

10.14.8.1. Avis de motion

10.14.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.14.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-414

10.14.9.1. Avis de motion

10.14.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-415

10.14.10.1. Avis de motion

10.14.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-416

10.14.11.1. Avis de motion

10.14.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-416-1

10.14.12.1. Avis de motion

10.14.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-416-2

10.14.13.1. Avis de motion

10.14.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-419

10.14.14.1. Avis de motion

10.14.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-421

10.14.15.1. Avis de motion

10.14.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-422

10.14.16.1. Avis de motion

10.14.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.14.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-423

10.14.17.1. Avis de motion

10.14.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Va-500 à Ag-522

10.15.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-500

10.15.1.1. Avis de motion

10.15.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-501

10.15.2.1. Avis de motion

10.15.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502

10.15.3.1. Avis de motion

10.15.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-502-1

10.15.4.1. Avis de motion

10.15.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502-2

10.15.5.1. Avis de motion

10.15.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503

10.15.6.1. Avis de motion

10.15.6.2. Dépôt d'un projet de règlement

10.15.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-1

10.15.7.1. Avis de motion

10.15.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-2

10.15.8.1. Avis de motion

10.15.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-3



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.15.9.1. Avis de motion

10.15.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505

10.15.10.1. Avis de motion

10.15.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505-1

10.15.11.1. Avis de motion

10.15.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-1

10.15.12.1. Avis de motion

10.15.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-2

10.15.13.1. Avis de motion

10.15.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-3

10.15.14.1. Avis de motion

10.15.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-507

10.15.15.1. Avis de motion

10.15.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-1

10.15.16.1. Avis de motion

10.15.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-2

10.15.17.1. Avis de motion

10.15.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.18. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-3

10.15.18.1. Avis de motion

10.15.18.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.15.19. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-4

10.15.19.1. Avis de motion

10.15.19.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.20. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-5

10.15.20.1. Avis de motion

10.15.20.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.21. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-508

10.15.21.1. Avis de motion

10.15.21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.22. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-508-1

10.15.22.1. Avis de motion

10.15.22.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.23. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-509

10.15.23.1. Avis de motion

10.15.23.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.24. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-510

10.15.24.1. Avis de motion

10.15.24.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.25. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-511

10.15.25.1. Avis de motion

10.15.25.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.26. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-512

10.15.26.1. Avis de motion

10.15.26.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.27. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-512-1

10.15.27.1. Avis de motion

10.15.27.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.15.28. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-513

10.15.28.1. Avis de motion

10.15.28.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.29. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-514

10.15.29.1. Avis de motion

10.15.29.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.30. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-514-1

10.15.30.1. Avis de motion

10.15.30.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.31. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515

10.15.31.1. Avis de motion

10.15.31.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.32. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-515-1

10.15.32.1. Avis de motion

10.15.32.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.33. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515-2

10.15.33.1. Avis de motion

10.15.33.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.34. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-517

10.15.34.1. Avis de motion

10.15.34.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.35. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-517-1

10.15.35.1. Avis de motion

10.15.35.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.36. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-519

10.15.36.1. Avis de motion

10.15.36.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.15.37. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-520

10.15.37.1. Avis de motion

10.15.37.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.38. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-1

10.15.38.1. Avis de motion

10.15.38.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.39. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-2

10.15.39.1. Avis de motion

10.15.39.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.40. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-521

10.15.40.1. Avis de motion

10.15.40.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.41. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-521-1

10.15.41.1. Avis de motion

10.15.41.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.15.42. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-522

10.15.42.1. Avis de motion

10.15.42.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.16. Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Lachute

10.16.1. Avis de motion

10.16.2. Dépôt d'un projet de règlement

11. Ressources humaines :

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Mise en disponibilité et attribution d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'un équipement de déneigement pour le Service des travaux publics

12.2. Mise en disponibilité et attribution d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'une tondeuse à attelage frontale avec équipement pour le Service des travaux publics

12.3. Autorisation d'implantation de panneaux « Arrêt » sur la rue Paul et l'avenue Barron



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- 12.4.** Approbation de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
- 12.5.** Rejet de la soumission concernant le contrat de travaux d'ajout d'un système de captation des gaz d'échappement à la caserne incendie
- 13.** Sécurité publique / Sécurité incendie :
- 13.1.** Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2023
- 13.2.** Approbation du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie (SRCRSI) de la Ville de Lachute
- 13.3.** Mise en disponibilité pour l'achat d'équipements pour mettre en place un secteur de réhabilitation/décontamination lors d'interventions pour le Service de la sécurité incendie
- 13.4.** Amendement no.1 de la lettre d'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – 2023-2024
- 14.** Urbanisme :
- 14.1.** Dépôt du rapport des permis et inspections pour le mois de janvier 2023
- 14.2.** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2023
- 14.3.** Désignation d'un employé au Service de l'urbanisme pour l'application de certains règlements municipaux et la délivrance de constats d'infraction
- 15.** Loisirs :
- 15.1.** Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec - Hiver 2023
- 15.2.** Ratification et prolongation du mandat à Studio du Verre dans le dossier de la nouvelle bibliothèque – Entreposage et assurance des vitraux
- 16.** Affaires diverses :
- 17.** Deuxième période de questions
- 18.** Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault, Aline Gravel, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

58-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Les points 16.1, 16.2, 16.3 et 16.4 sont ajoutés :

« 16.1 Nomination au poste de directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et autorisation de signature du contrat de travail;

16.2 Nomination au poste de contremaître, Service des travaux publics et autorisation de signature du contrat de travail;

16.3 Engagement de la Ville dans le cadre de l'implantation d'une piste cyclable sur l'avenue de la Providence;

16.4 Mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan de densification du périmètre d'urbanisation ».

-Adopté

3. Consultations publiques

3.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les cliniques dentaires dans la zone Ca-410

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié dans le journal L'Argenteuil à cette fin le 17 février 2023. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

3.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions de l'article 9.1 concernant les projets intégrés d'habitation

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié dans le journal L'Argenteuil à cette fin le 17 février 2023. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les bistros et l'hébergement moyen dans la zone Cv-321

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié dans le journal L'Argenteuil à cette fin le 17 février 2023. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.4. Demandes de dérogations mineures :

3.4.1. Pour le lot 3 038 739 du cadastre du Québec, 474 rue Bédard, situé dans la zone Hb-328

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 février 2023. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.4.2. Pour le lot 5 364 619 du cadastre du Québec, chemin de Dunany, situé dans la zone Fh-506-1

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 février 2023. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.4.3. Pour le lot 6 398 750 du cadastre du Québec, avenue Barron, situé dans la zone Ca-410

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 février 2023. Une question est posée par une personne présente à laquelle le maire ou le directeur général donne l'information requise.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de février 2023 :

4.1. Séance ordinaire du 6 février 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

5. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Rapport de correspondance - Séance du 6 mars 2023		
Date	Provenance	Sujet
7 février 2023	Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Obtention d'une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2022.
16 février 2023	Monsieur Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution numéro 23-01-004 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil) des règlements et de la résolution suivants : Règlement numéro 2022-739-130 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier l'article 10.3 concernant un usage dérogatoire abandonné; Règlement numéro 2022-745-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2013-745 afin de prévoir les

59-03-2023



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

		dispositions pour les bureaux dans les zones Ca-410 et Cs-109; Résolution numéro 364-11-2022 concernant l'implantation d'une entreprise de génie civil sur le lot 3 040 017 du cadastre du Québec, située au 821, route 329, en vertu du règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI.
--	--	---

6. Période d'informations et de questions

Monsieur le maire mentionne que la Ville de Lachute n'a reçu aucune question écrite pour la séance de ce soir.

Monsieur le maire donne des informations sur les modifications à la réglementation d'urbanisme qui seront adoptées ce soir et qui découlent de la *Loi sur l'hébergement touristique*.

Ensuite, le maire cède la parole à monsieur le conseiller Hugo Lajoie qui présente à la population quelques activités à venir au cours du mois de mars.

Le maire remercie les employés qui ont organisé les 2 marches aux flambeaux de février dernier au Golf de Lachute et les activités de la semaine de relâche. Il remercie également la population pour sa participation à ces activités.

Par la suite, le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et le directeur général ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

7. Administration générale :

7.1. Dépôt et entérinement d'un nouvel organigramme de la Ville

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de directeur, Service de l'amélioration continue et du développement organisationnel;

CONSIDÉRANT la volonté de revoir la structure de commandement du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser l'organigramme de la Ville en lien avec les créations de postes et la révision de la structure de commandement du Service de la sécurité incendie;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Administration au Conseil municipal;

En conséquence; il est :

60-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal entérine le nouvel organigramme de la Ville de Lachute.

-Adopté

7.2. Nomination au poste de directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'ajouter une ressource à la direction générale;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer un poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues effectuées par un comité de sélection lors du dernier appel de candidatures lancé par la Ville de Lachute pour recruter un titulaire audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec le candidat retenu;

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est :

61-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur André Primeau au poste de directeur général adjoint et directeur, Service des



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

loisirs, de la culture et de la vie communautaire et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction du directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit fixée au 7 mars 2023;

Que le Conseil autorise le directeur général à signer, tel que présenté substantiellement, le contrat de travail entre la Ville de Lachute et monsieur André Primeau.

-Adopté

7.3. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville dépose au Conseil le rapport de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 6 février 2023.

7.4. Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



62-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal proclame le 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la ville à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s.

-Adopté

7.5. Approbation du règlement 2023-013 adopté par la RAEUCL décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 220 000 \$ pour l'achat d'un nouveau camion cube

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL) a adopté le 9 février 2023 le règlement d'emprunt numéro 2023-013 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 220 000 \$ pour l'achat d'un nouveau camion cube;

CONSIDÉRANT que le camion actuel de la RAEUCL est à la fin de sa durée de vie et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2023-2024-2025 de la RAEUCL;

CONSIDÉRANT que l'estimation préparée par la directrice du Service du génie de la Ville de Lachute, datée du 6 février 2023, produite en annexe « A » dudit règlement, est de 220 000 \$;

CONSIDÉRANT que les frais d'immobilisation sont répartis selon la formule de l'article 3.1.3 de l'entente intermunicipale de 1996, en considérant les charges organiques prévues à l'entente et hydrauliques moyennes de chaque municipalité pour la période comprise entre 2012 et 2022 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le tableau de répartition des coûts préparé par la directrice du Service du génie, madame Lilia Tighilet, ingénieure, et produit en annexe « B » dudit règlement, attribue à 88,9 % à la Ville de Lachute et à 11,1 % à la Ville de Brownsburg-Chatham la responsabilité de la facture finale;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement d'emprunt est soumis à l'approbation des municipalités membres sur le territoire desquelles la RAEUCL a compétence;

En conséquence; il est :

63-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal approuve le règlement numéro 2023-013 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 220 000 \$ pour l'achat d'un nouveau camion cube adopté par la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute le 9 février 2023.

-Adopté

7.6. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant d'organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors du caucus tenu le 20 février 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux actions 32 « *Appuyer les associations sportives et de loisirs* » et 51 « *Assurer une pression constante pour maintenir la pérennité des services gouvernementaux présents à Lachute* » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

64-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme suivant à même le poste « contribution à un organisme municipal » (02-110-00-925) :

- 18 174,54 \$ à la MRC d'Argenteuil en compensation des services municipaux pour la gare historique de la MRC d'Argenteuil pour l'année 2023;

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme suivant à même le poste « commandites » (02-131-00-493) :

- 250 \$ au Club de patinage artistique de Lachute pour sa revue annuelle qui reprend après trois ans de pause.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 6 mars 2023

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 6 mars 2023, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 1 831 802,79 \$ et de 800 705,55 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté

9. Greffe :

10. Réglementation

10.1. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 500 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Gagné et Corbeil

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au présent règlement concernent des travaux de réfection des rues Gagné et Corbeil;

CONSIDÉRANT l'action 65 « Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques » du plan stratégique 2019-2025 adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet inscrit au PTI 2023-2024-2025 sous le numéro 20802;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance;

En conséquence; il est :

65-03-2023



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

66-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 500 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Gagné et Corbeil », soit adopté sous le numéro 2023-858.

Que le maire et la directrice, Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 500 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

10.2. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 300 000 \$ pour des travaux de pavage et de remplacement de conduites d'égouts sur les rues des Colibris et des Hirondelles

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au présent règlement concernent des travaux de pavage et de remplacement de conduites d'égouts sur les rues des Colibris et des Hirondelles;

CONSIDÉRANT l'action 65 « Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques » du plan stratégique 2019-2025 adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet inscrit au PTI 2023-2024-2025 sous le numéro 18808;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance;

En conséquence; il est :

67-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 300 000 \$ pour des travaux de pavage et de remplacement de conduites



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

d'égouts sur les rues des Colibris et des Hirondelles », soit adopté sous le numéro 2023-859.

Que le maire et la directrice, Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 300 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

10.3. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 420 000 \$ pour des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Sainte-Croix

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au présent règlement concernent des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT l'action 65 « Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques » du plan stratégique 2019-2025 adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet inscrit au PTI 2023-2024-2025 sous le numéro 20808;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise puisque l'objet du règlement sont des travaux de voirie dont le remboursement de l'emprunt est supporté entièrement par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville;

En conséquence; il est :

68-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 420 000 \$ pour des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Sainte-Croix », soit adopté sous le numéro 2023-860.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Que le maire et la directrice, Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 420 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

10.4. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 600 000 \$ pour des travaux de réfection de la chambre des vannes à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au présent règlement concernent des travaux de réfection de la chambre des vannes à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini;

CONSIDÉRANT l'action 65 « *Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques* » du plan stratégique 2019-2025 adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet inscrit au PTI 2023-2024-2025 sous le numéro 21802;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 février 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance;

En conséquence; il est :

69-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 600 000 \$ pour des travaux de réfection de la chambre des vannes à l'intersection de l'avenue Bethany et du boulevard Cristini », soit adopté sous le numéro 2023-861.

Que le maire et la directrice, Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



montant n'excédant pas 600 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

10.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les cliniques dentaires dans la zone Ca-410

10.5.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 février 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

70-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les cliniques dentaires dans la zone Ca-410 », version du 30 janvier 2023.

-Adopté

10.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions de l'article 9.1 concernant les projets intégrés d'habitation

10.6.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 février 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

71-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

modifier les dispositions de l'article 9.1 concernant les projets intégrés d'habitation », version du 30 janvier 2023.

-Adopté

10.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les bistrots et l'hébergement moyen dans la zone Cv- 321

10.7.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 février 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

72-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel et résolu

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé: « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les bistrots et l'hébergement moyen dans la zone Cv- 321 », version du 2 février 2023.

-Adopté

10.8. Amendement du règlement sur l'application des règlements d'urbanisme 2013-738 afin de modifier certaines définitions et d'ajouter le contenu pour une demande de certificat d'autorisation pour un établissement de résidence principale

10.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Aline Gravel à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme 2013-738 afin de modifier certaines définitions et d'ajouter le contenu pour une demande de certificat d'autorisation pour un établissement de résidence principale et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



En conséquence; il est :

73-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2013-738 afin de modifier certaines définitions et d'ajouter le contenu pour une demande de certificat d'autorisation pour un établissement de résidence principale », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 3.3.5 Établissement de résidence principale

10.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Gaétan Larose à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 3.3.5 Établissement de résidence principale et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

74-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 3.3.5 Établissement de résidence principale », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de PERMETTRE les établissements de résidence principale dans les zones suivantes :

10.10.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cv-317

10.10.1.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cv-317 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.10.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

75-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cv-317 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.10.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cm-325

10.10.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cm-325 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.10.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

En conséquence; il est :

76-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Cm-325 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.10.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-4

10.10.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-4 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.10.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

77-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-4 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Ha-100 à Hc-112-1

10.11.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-100

10.11.1.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-100 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

78-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-100 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101

10.11.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

En conséquence; il est :

79-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101-1

10.11.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

80-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-101-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.11.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-101-2

10.11.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-101-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

81-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-101-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-102

10.11.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-102 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



82-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-102 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-103

10.11.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-103 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

83-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-103 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-104

10.11.7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Ha-104 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

84-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-104 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-105

10.11.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-105 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

85-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-105 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.11.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-106

10.11.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-106 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

86-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-106 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-107

10.11.10.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-107 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

87-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-107 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-108

10.11.11.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-108 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

88-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-108 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-109

10.11.12.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Cs-109 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

89-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-109 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-111

10.11.13.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-111 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

90-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-111 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.11.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-112

10.11.14.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-112 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

91-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-112 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.11.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-112-1

10.11.15.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-112-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.11.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



92-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-112-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Ha-201-1 à Hb-234

10.12.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-201-1

10.12.1.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-201-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

93-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-201-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.12.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-203

10.12.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-203 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

94-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-203 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-207

10.12.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-207 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



95-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-207 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-208

10.12.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-208 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

96-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-208 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ca-209

10.12.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ca-209 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.12.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

97-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ca-209 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-211-1

10.12.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-211-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

98-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-211-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.12.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-211-2

10.12.7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-211-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-211-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-212

10.12.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-212 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

99-03-2023



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

100-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-212 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-214

10.12.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-214 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

101-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-214 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-215

10.12.10.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Hb-215 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

102-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-215 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-219

10.12.11.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-219 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

103-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

établissements de résidence principale dans la zone Ha-219 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-220

10.12.12.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-220 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

104-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-220 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-221

10.12.13.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-221 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



10.12.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

105-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-221 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-222

10.12.14.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-222 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

106-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-222 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.12.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-223

10.12.15.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-223 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

107-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cs-223 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-224

10.12.16.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-224 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



108-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-224 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226

10.12.17.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

109-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.18. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-1

10.12.18.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.18.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

110-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.19. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-2

10.12.19.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.19.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

111-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



établissements de résidence principale dans la zone Ha-226-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.20. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-227

10.12.20.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-227 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.20.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

112-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-227 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.21. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-230

10.12.21.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-230 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.12.21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

113-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-230 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.22. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-231

10.12.22.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-231 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.22.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

114-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-231 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.12.23. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-232-1

10.12.23.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-232-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.23.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

115-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-232-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.24. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-233

10.12.24.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-233 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.24.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

116-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-233 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.12.25. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-234

10.12.25.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-234 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.12.25.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

117-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-234 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Hb-302 à Hc-349

10.13.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-302

10.13.1.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-302 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

118-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-302 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-303

10.13.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-303 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.13.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

119-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-303 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-304

10.13.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-304 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

120-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-304 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.13.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-306

10.13.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-306 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

121-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-306 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-307

10.13.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-307 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

122-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-307 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-308

10.13.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-308 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

123-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-308 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-312

10.13.7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



les établissements de résidence principale dans la zone Ha-312 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

124-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-312 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-313

10.13.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-313 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

125-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-313 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.13.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-314

10.13.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-314 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

126-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-314 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-318

10.13.10.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-318 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



127-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-318 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-319

10.13.11.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-319 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

128-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-319 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-321

10.13.12.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Cv-321 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

129-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-321 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-322

10.13.13.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-322 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

130-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-322 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.13.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-323

10.13.14.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-323 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-323 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-324

10.13.15.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-324 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

132-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-324 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-326

10.13.16.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-326 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

133-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-326 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-327

10.13.17.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-327 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

134-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-327 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.18. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-328

10.13.18.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-328 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.18.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

135-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-328 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.13.19. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-329

10.13.19.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-329 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.19.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

136-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cv-329 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.20. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-330

10.13.20.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-330 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.20.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



137-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-330 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.21. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-331

10.13.21.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-331 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

138-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-331 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.22. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cm-332

10.13.22.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Cm-332 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.22.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

139-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Cm-332 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.23. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-333

10.13.23.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-333 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.23.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

140-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-333 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.13.24. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-334

10.13.24.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-334 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.24.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

141-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-334 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.25. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-335

10.13.25.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-335 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.25.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

142-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-335 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.26. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336

10.13.26.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.26.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

143-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.27. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336-1

10.13.27.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.27.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

144-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-336-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.28. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-340

10.13.28.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-340 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.28.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

145-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-340 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.13.29. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-342

10.13.29.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-342 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.29.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

146-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-342 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.30. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-343

10.13.30.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-343 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.30.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



147-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-343 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.31. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-344

10.13.31.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-344 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.31.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

148-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-344 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.32. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-345

10.13.32.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Ha-345 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.32.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

149-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-345 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.33. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-346

10.13.33.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-346 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.33.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

150-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-346 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.13.34. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-347

10.13.34.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-347 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.34.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

151-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-347 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.13.35. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-349

10.13.35.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-349 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.13.35.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

152-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-349 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Ha-400 à Ha-423

10.14.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-400

10.14.1.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-400 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

153-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-400 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.14.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-402

10.14.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-402 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

154-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-402 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-403

10.14.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-403 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

155-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-403 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Rc-404

10.14.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Rc-404 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

156-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Rc-404 », version du 17 février 2023.

-Adoption

10.14.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-406

10.14.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Ha-406 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

157-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-406 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-411

10.14.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-411 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

158-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-411 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.14.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-412

10.14.7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-412 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

159-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-412 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-413

10.14.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-413 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



160-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-413 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-414

10.14.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-414 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

161-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-414 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-415

10.14.10.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-415 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

162-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-415 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-416

10.14.11.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-416 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

163-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les



établissements de résidence principale dans la zone Ha-416 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-416-1

10.14.12.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-416-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

164-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hc-416-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-416-2

10.14.13.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-416-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.14.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

165-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Hb-416-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-419

10.14.14.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-419 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

166-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-419 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.14.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-421

10.14.15.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-421 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

167-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-421 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-422

10.14.16.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-422 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

En conséquence; il est :

168-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-422 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.14.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-423

10.14.17.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-423 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.14.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

169-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ha-423 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'INTERDIRE les établissements de résidence principale dans les zones numérotées Va-500 à Ag-522

10.15.1. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-500

10.15.1.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-500 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.1.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

170-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-500 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-501

10.15.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-501 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

171-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Va-501 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502

10.15.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

172-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.15.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-502-1

10.15.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-502-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

173-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-502-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502-2

10.15.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

174-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-502-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503

10.15.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

175-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.7. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-1

10.15.7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.7.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

176-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.8. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-2

10.15.8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

177-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.9. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-3

10.15.9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-3 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.9.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

178-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-503-3 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.10. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505

10.15.10.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



10.15.10.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

179-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.11. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505-1

10.15.11.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.11.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

180-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-505-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.12. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-1

10.15.12.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.12.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

181-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.13. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-2

10.15.13.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.13.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

182-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.14. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-3

10.15.14.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-3 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.14.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

183-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-506-3 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.15. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-507

10.15.15.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Af-507 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.15.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

184-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-507 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.16. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-1

10.15.16.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.16.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

185-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



établissements de résidence principale dans la zone Des-507-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.17. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-2

10.15.17.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.17.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

186-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.18. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-3

10.15.18.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-3 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.18.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

187-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-3 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.19. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-4

10.15.19.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-4 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.19.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

188-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-4 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.15.20. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-5

10.15.20.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-5 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.20.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-507-5 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.21. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-508

10.15.21.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-508 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

190-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-508 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.22. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-508-1

10.15.22.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-508-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.22.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

191-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Fh-508-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.23. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-509

10.15.23.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Des-509 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.23.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

192-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-509 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.24. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-510

10.15.24.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-510 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.24.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

193-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-510 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.25. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-511

10.15.25.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-511 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.25.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

194-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-511 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.26. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-512

10.15.26.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-512 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.26.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



195-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-512 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.27. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-512-1

10.15.27.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-512-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.27.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

196-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-512-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.28. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-513

10.15.28.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Des-513 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.28.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

197-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-513 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.29. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-514

10.15.29.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-514 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.29.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

198-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

établissements de résidence principale dans la zone Ag-514 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.30. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-514-1

10.15.30.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-514-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.30.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

199-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-514-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.31. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515

10.15.31.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.31.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

200-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.32. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-515-1

10.15.32.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-515-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.32.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

201-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Af-515-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté



10.15.33. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515-2

10.15.33.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.33.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

202-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-515-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.34. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-517

10.15.34.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-517 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.34.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

203-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-517 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.35. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-517-1

10.15.35.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-517-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.35.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

204-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-517-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.36. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-519

10.15.36.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

les établissements de résidence principale dans la zone Des-519 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.36.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

205-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-519 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.37. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-520

10.15.37.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-520 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.37.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

206-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-520 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.38. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-1

10.15.38.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.38.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

207-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.39. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-2

10.15.39.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-2 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.39.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



En conséquence; il est :

208-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-520-2 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.40. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-521

10.15.40.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-521 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.40.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

209-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-521 », version du 17 février 2023.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.15.41. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-521-1

10.15.41.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-521-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.41.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

210-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Des-521-1 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.15.42. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-522

10.15.42.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian David à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-522 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.15.42.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 6 mars 2023 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

211-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'interdire les établissements de résidence principale dans la zone Ag-522 », version du 17 février 2023.

-Adopté

10.16. Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Lachute

10.16.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Virginie Filiatrault à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Lachute et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.16.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 mars 2023, Monsieur le conseiller Christian David dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Lachute », version du 1^{er} mars 2023, qui sera adopté à une séance subséquente.

11. Ressources humaines :

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Mise en disponibilité et attribution d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'un équipement de déneigement pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la soumission de Métal Pless inc. datée du 6 février 2023, pour l'achat d'une lame à neige PLOWMAXX HD, au montant de 23 715 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT le projet 23308 inscrit au PTI 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Lachute datée du 1^{er} juin 2020;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que suivant l'article 12.4.3 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Lachute 2021-843, il est possible pour le Conseil municipal d'attribuer un contrat de fourniture inférieur à 105 700 \$ de gré à gré sans mise en concurrence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable (Annexe V) du directeur, Service des travaux publics, du directeur général, de la greffière et de la trésorière datée du 2 mars 2023 pour l'achat d'une lame à neige PLOWMAXX HD pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 64 du plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Développer et adopter un programme de maintien des actifs »;

En conséquence; il est :

212-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de 7 ans par le fonds d'administration;

Que le Conseil municipal autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement;

Que le Conseil municipal attribue le contrat à Métal Pless inc., située au 1683, boulevard des Sucreries à Plessisville, Qc G6L 1W4, au montant de 23 715 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une lame à neige PLOWMAXX HD, pour le Service des travaux publics;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'attribution du contrat de gré à gré de l'achat d'un équipement de déneigement pour le Service des travaux publics.

-Adopté

12.2. Mise en disponibilité et attribution d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'une tondeuse à attelage frontale avec équipement pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la soumission de Carriere & Poirier Equipment LTD datée du 15 février 2023, pour l'achat d'une tondeuse à attelage frontale avec équipement, au montant de 34 912,91 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT le projet 19302 inscrit au PTI 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Lachute datée du 1^{er} juin 2020;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT que suivant l'article 12.4.3 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Lachute 2021-843, il est possible pour le Conseil municipal d'attribuer un contrat de fourniture inférieur à 105 700 \$ de gré à gré sans mise en concurrence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable (Annexe V) du directeur, Service des travaux publics, du directeur général, de la greffière et de la trésorière datée du 2 mars 2023 pour l'achat d'une tondeuse à attelage frontale avec équipement pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 64 du plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Développer et adopter un programme de maintien des actifs »;

En conséquence; il est :

213-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 36 000 \$ en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de 7 ans par le fonds d'administration;

Que le Conseil municipal autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement;

Que le Conseil municipal attribue le contrat à Carriere & Poirier Equipment LTD, située au 5024, route 17 à Alfred, Ontario K0B 1A0, au montant de 34 912,91 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une tondeuse à attelage frontale avec équipement pour le Service des travaux publics;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'attribution du contrat de gré à gré de l'achat d'une tondeuse à attelage frontale avec équipement pour le Service des travaux publics.

-Adopté

12.3. Autorisation d'implantation de panneaux « Arrêt » sur la rue Paul et l'avenue Barron

CONSIDÉRANT la construction de la nouvelle rue Paul et du prolongement de l'avenue Barron;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 133-04-2022, les lots 6 396 606 et 6 396 607 du cadastre du Québec seront nommés la rue Paul;

CONSIDÉRANT que la règle à respecter pour une intersection en forme de « T » est d'un (1) ou trois (3) arrêts;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT que cet ajout de signalisation cadre avec l'action 46 de la planification stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Aménager la ville de façon à assurer un meilleur sentiment de sécurité aux citoyens »;

En conséquence; il est :

214-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal autorise l'implantation d'un panneau « Arrêt » sur la rue Paul à l'intersection de l'avenue Barron et un panneau sur l'avenue Barron à l'intersection du boulevard Cristini;

Que le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à procéder à l'implantation de la signalisation afin de l'adapter à la nouvelle configuration à ces intersections.

-Adopté

12.4. Approbation de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence; il est :

215-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

-Adopté

12.5. Rejet de la soumission concernant le contrat de travaux d'ajout d'un système de captation des gaz d'échappement à la caserne incendie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 27 janvier 2023 pour des travaux d'ajout d'un système de captation des gaz d'échappement à la caserne incendie;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture de la soumission daté du 23 février 2023;

CONSIDÉRANT le projet 20202 inscrit au PTI 2023-2024-2025 dont la réalisation est prévue pour 2023;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la soumission par la firme DWB Consultants en date du 27 février 2023;

CONSIDÉRANT que le prix du plus bas soumissionnaire dépasse de plus de 61 % l'estimation de la firme DWB Consultants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice, Service du génie, de rejeter la soumission reçue;

En conséquence; il est :

216-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal rejette la soumission reçue en date du 23 février 2023 concernant des travaux d'ajout d'un système de captation des gaz d'échappement à la caserne incendie.

-Adopté

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2023

Monsieur le maire résume le rapport du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2023 et il est déposé au Conseil.

13.2. Approbation du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie (SRCRSI) de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a approuvé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil le 19 août 2005;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a également adopté le 14 septembre 2016 le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie (SRCRSI) de la MRC d'Argenteuil, lequel est entré en vigueur le 1er octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC d'Argenteuil ou toute autorité locale doit transmettre une copie papier du rapport annuel du plan de mise en œuvre dans les trois (3) mois de la fin de son année financière auprès du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain St-Jacques, directeur, Service de la sécurité incendie, transmettra au préventionniste de la MRC d'Argenteuil avant le 31 mars 2023, le rapport annuel du plan de mise en œuvre du SRCRSI de la Ville de Lachute pour l'année 2022;

En conséquence; il est:

217-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal prenne acte du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Lachute pour l'année 2022 et en approuve son contenu;

Que le Conseil municipal autorise l'envoi par le directeur du Service de la sécurité incendie dudit rapport annuel à la MRC d'Argenteuil.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



13.3. Mise en disponibilité pour l'achat d'équipements pour mettre en place un secteur de réhabilitation/décontamination lors d'interventions pour le Service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'assurer la santé sécurité des pompiers et de favoriser la réhabilitation du personnel lors d'interventions par l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2023-2024-2025 sous le numéro 23205;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur de la Sécurité incendie pour l'achat de ces équipements, notamment : tentes, bancs, ventilateurs/brumisateurs, douches;

CONSIDÉRANT la politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Lachute datée du 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 47 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Conserver un service de sécurité incendie performant »;

En conséquence; il est :

218-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 6 000 \$ en provenance du fonds de roulement, le tout remboursable par le fonds d'administration sur une période de dix ans, pour financer l'achat de ces équipements.

Que le Conseil municipal autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement.

-Adopté

13.4. Amendement no.1 de la lettre d'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – 2023-2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S-2.3) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C.-19);

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a conclu à cet effet une entente de service aux sinistrés (ci-après l'« Entente ») avec la Société canadienne de la



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Croix-Rouge dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que l'Entente est entrée en vigueur le 9 avril 2020, pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter d'un an la date de fin de l'Entente;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin d'augmenter la contribution annuelle per capita de la Ville à 0,20\$ pour la période 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des Services aux sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service d'inscription et de renseignement aux sinistrés relativement au rétablissement des liens familiaux;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une Ville ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'intervention d'urgence* de l'Entente afin de préciser les informations que la Société canadienne de la Croix-Rouge peut fournir relativement aux frais assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, Service de de la Sécurité incendie;

En conséquence; il est:

219-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'Amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés entre la Ville de Lachute et la Société canadienne de la Croix-Rouge (numéro de dossier: C235571) et autorise le maire et la greffière à signer ledit Amendement no. 1.

-Adopté

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections pour le mois de janvier 2023

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois de janvier 2023 et il est déposé au Conseil.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2023

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 février 2023;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure pour l'avenue Barron, pour le 474, rue Bédard et pour le chemin de Dunany;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues séance tenante concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le 125, avenue Bethany; pour le 1087, chemin de la Côte; pour le 25, rue Émilien; pour le 41, rue Émilien; pour la rue de l'Épervier; pour le 1766, chemin du Lac-Sir-John et pour le 1023, route 329;

En conséquence; il est :

220-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2023, à l'exception des recommandations 2023-26 et 2023-27.

-Adopté

14.3. Désignation d'un employé au Service de l'urbanisme pour l'application de certains règlements municipaux et la délivrance de constats d'infraction

CONSIDÉRANT que la ville a engagé un nouvel employé;

CONSIDÉRANT que certains règlements ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que pour être en mesure de délivrer des constats d'infraction, la Ville de Lachute doit adopter une résolution;

En conséquence; il est :

221-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Monsieur le conseiller Virginie Filiatrault et résolu

Que le Conseil municipal désigne monsieur Jephté Saintilus, inspecteur adjoint en bâtiment, pour la surveillance et l'application de certains règlements municipaux et leurs amendements dont, notamment :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- Règlement concernant la gestion des matières résiduelles (2013-757);
- Règlement établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute (2013-756);
- Règlement concernant l'utilisation à l'extérieur de l'eau (2013-751);
- Règlement sur les usages conditionnels (2013-745);
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2015-768);
- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (2013-742);
- Règlement de construction (2013-741);
- Règlement de lotissement (2013-740);
- Règlement de zonage (2013-739);
- Règlement sur l'application des règlements d'urbanisme (2013-738);
- Règlement de sécurité publique concernant le garde de chiens (2019-821/RM 410-2019);
- Règlement de sécurité publique concernant les nuisances (2019-822/RM 450-2019);
- Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (2005-639);
- Règlement de sécurité publique concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics (2019-823/RM-460-2019);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (2002-579);
- Règlement concernant les permis d'affaires, et fixant les coûts et droits applicables (95-475);
- Règlement concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Lachute (91-379);
- Règlement concernant les branchements au réseau d'égouts municipal (90-362);
- Règlement sur le bruit dans les limites de la ville de Lachute (86-275);
- Règlement déterminant les normes applicables pour l'entretien, la construction des rues, fossés et ponceaux ainsi que les normes applicables pour leur municipalisation (86-267).

Et pour la surveillance et l'application du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, chapitre Q-2, r. 35.2 et du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, chapitre Q-2, r. 22;

Également, que le Conseil municipal autorise monsieur Jephthé Saintilus, inspecteur adjoint en bâtiment, à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Lachute sur son territoire, le tout en référant aux diverses procédures pénales prévues dans chacun des règlements susmentionnés.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



15. Loisirs :

15.1. Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec - Hiver 2023

CONSIDÉRANT la tenue des finales provinciales des Jeux du Québec de Rivière-du-Loup à l'hiver 2023;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription des athlètes participant à ces finales sont de 145 \$ par athlète;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute désire faciliter et encourager la participation des jeunes Lachutois et Lachutoises aux finales provinciales des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT la liste des athlètes de la Ville de Lachute reçue de Loisirs Laurentides le 28 février 2023 soit :

- Étienne Jolicoeur, haltérophilie;
- Bényto Bougie, haltérophilie;
- Delphine Labonté, hockey;
- Kayleigh Cruise, hockey;

En conséquence; il est :

222-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que la Ville de Lachute réserve un montant de 580 \$ pour le remboursement des frais d'inscription de ces athlètes lachutois participant aux finales provinciales des Jeux du Québec de Rivière-du-Loup à l'hiver 2023;

Que monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit mandaté afin de faire le suivi auprès de Loisirs Laurentides;

Que le Conseil municipal félicite ces athlètes lachutois pour leur participation à cet évènement sportif et leur souhaite la meilleure des chances.

-Adopté

15.2. Ratification et prolongation du mandat à Studio du Verre dans le dossier de la nouvelle bibliothèque – Entreposage et assurance des vitraux

CONSIDÉRANT que le contrat pour la transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale - Travaux de restauration des vitraux, a été adjugé à Studio du Verre aux termes de la résolution numéro 255-07-2013;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que le Studio du Verre a effectué les travaux de restauration selon les termes dudit contrat et conserve les vitraux en entreposage depuis ce temps;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 94-03-2022 autorisant la prolongation du mandat à Studio du Verre pour l'entreposage, le transport et la couverture d'assurance du 16 mars 2022 au 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de construction menant à l'achèvement du projet n'a, à ce jour, toujours pas été octroyé;

CONSIDÉRANT que les vitraux devront demeurer entreposés jusqu'à ce que l'avancement des travaux permette leur réinstallation;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2010-713, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de prolonger ce mandat du 16 mars 2023 au 15 mars 2024;

En conséquence; il est :

223-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal ratifie et autorise la prolongation du mandat donné à Studio du Verre pour l'entreposage des vitraux et leur assurance du 16 mars 2023 au 15 mars 2024, pour un montant maximal de 7 800 \$, taxes en sus.

-Adopté

16. Affaires diverses :

16.1. Nomination au poste de directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information à la suite du départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues effectuées par un comité de sélection lors du dernier appel de candidatures lancé par la Ville de Lachute pour recruter un titulaire audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec le candidat retenu;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est :

224-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Mathieu Rooke Provost au poste de directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information soit fixée au 20 mars 2023;

Que le Conseil autorise le directeur général à signer, tel que présenté substantiellement, le contrat de travail entre la Ville de Lachute et monsieur Mathieu Rooke Provost.

-Adopté

16.2. Nomination au poste de contremaître, Service des travaux publics et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT la vacance du poste de contremaître, Service des travaux publics à la suite du départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues effectuées par un comité de sélection lors du dernier appel de candidatures lancé par la Ville de Lachute pour recruter un titulaire audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec le candidat retenu;

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est :

225-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Marc Pigeault au poste de contremaître, Service des travaux publics et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction du contremaître, Service des travaux publics soit fixée au 3 avril 2023;

Que le Conseil autorise le directeur général à signer, tel que présenté substantiellement, le contrat de travail entre la Ville de Lachute et monsieur Marc Pigeault.

-Adopté

16.3. Engagement de la Ville dans le cadre de l'implantation d'une piste cyclable sur l'avenue de la Providence

CONSIDÉRANT que la gestion de l'avenue de la Providence (route 327) traversant la Ville de Lachute est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre en place une piste cyclable sur le côté ouest de l'avenue de la Providence entre le 49, avenue de la Providence et l'avenue Hamford, afin de boucler une partie de son réseau multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permission de voirie sera déposée au MTMD pour autoriser l'implantation de ladite piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'un engagement d'interdiction de stationnement le long de la nouvelle piste cyclable entre le 1^{er} avril et le 31 octobre devra être déposé avec la permission de voirie;

En conséquence; il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

226-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal s'engage à interdire le stationnement sur le côté ouest de l'avenue de la Providence entre le 49, avenue de la Providence et l'avenue Hamford du 1^{er} avril au 31 octobre, le tout conditionnel à l'obtention de la permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'implantation de ladite piste cyclable.

-Adopté

16.4. Mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan de densification du périmètre d'urbanisation

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'obtenir des services professionnels afin d'élaborer un plan de densification du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par courriel par le directeur, Service de l'urbanisme le 13 février 2023;

CONSIDÉRANT que l'accompagnement offert par l'Union des municipalités du Québec vise à mieux accompagner le monde municipal dans l'exercice de ses responsabilités dans ce champ de compétence municipal fondamental;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 12.4.3 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Lachute 2021-843, il est possible pour le Conseil municipal d'attribuer un contrat de service inférieur à 105 700 \$ de gré à gré sans mise en concurrence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable (Annexe V) du directeur, Service de l'urbanisme, du directeur général, de la greffière et de la trésorière datée du 6 mars 2023 pour des services professionnels afin d'élaborer un plan de densification du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 38 du plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Déterminer la vision du développement urbanistique par secteur de la ville et ajuster la réglementation en fonction des critères du développement urbanistique »;

En conséquence; il est:

227-03-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ), située au 2020, Robert-Bourassa, bureau 210, Montréal (Québec), H3A 2A5 pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan de



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

densification du périmètre d'urbanisation, au montant de 44 497 \$, incluant les taxes applicables, selon l'option A retenue et ce, pour le Service de l'urbanisme;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'attribution du contrat de gré à gré pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan de densification du périmètre d'urbanisation.

-Adopté

17. Deuxième période de questions

Le maire déclare ensuite la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et le directeur général ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

228-03-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 36.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

